



ETHOS ENGAGEMENT PAPER

Reporting environnemental et
social des sociétés cotées :
Les attentes des investisseurs

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 140 caisses de pension et fondations d'utilité publique suisses. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère.

La Fondation est propriétaire de la **société Ethos Services SA** qui assure des mandats de gestion et de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose aux investisseurs institutionnels des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises, ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés.

Finalement, la Fondation a lancé en 2012 l'**association Ethos Académie**, ouverte aux personnes privées qui souhaitent prendre part aux activités d'Ethos. Cette association sans but lucratif et exonérée fiscalement compte actuellement près de 200 membres. Elle réalise des activités de sensibilisation dans le domaine de l'investissement socialement responsable, notamment à travers la publication de news électroniques, l'organisation de conférences et débats, le soutien à l'exercice des droits de vote d'actionnaires, ainsi que le financement d'études.

www.ethosfund.ch
www.ethosacademie.ch

Signatory of:



Contacts :

Dr. Yola Biedermann, Head of
Corporate Governance and
Sustainability

Christophe Diederich,
Sustainability Analyst

© Ethos, octobre 2013.
Toute reproduction intégrale ou
partielle doit faire l'objet du
consentement d'Ethos. Toute
citation doit s'effectuer avec
l'indication de la source.

Imprimé sur « RecyStar », 100%
à base de vieux papiers sans
azurant optique. Photos:
Keystone, Gettyimages, Heiner H.
Schmitt.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
RÉSUMÉ	3
POURQUOI PUBLIER UN RAPPORT DE DURABILITÉ	4
BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE REPORTING	5
1. Implication du top management	5
2. Stratégie en matière de durabilité	6
3. Reporting sur la performance extra-financière	6

RÉSUMÉ

Les investisseurs à long-terme désirant intégrer dans leur décision d'investissement des paramètres environnementaux et sociaux sont confrontés à l'insuffisance de la quantité et de la qualité des données publiées, qui ne sont, par ailleurs, pas toujours facilement utilisables.

En effet, le rapport de durabilité des sociétés cotées est encore très souvent lacunaire et peu pertinent par rapport aux enjeux réels des sociétés.

Cet engagement paper s'inspire des lignes directrices et des publications de la Global Reporting Initiative (GRI), ainsi que des différentes initiatives en cours pour améliorer la publication de données environnementales et sociales. Il a pour but de présenter les bonnes pratiques en matière de publication d'informations environnementales et sociales par les sociétés cotées en bourse.

Ethos encourage vivement les sociétés cotées à publier, de

manière complète et transparente, leurs données environnementales et sociales en se basant sur les lignes directrices, les principes et les indicateurs développés par la GRI.

Ces lignes directrices, accessibles gratuitement, sont aujourd'hui utilisées par plus de 2'500 sociétés dans le monde. Elles sont reconnues comme le standard de référence en matière de reporting extra-financier. Leur dernière révision date de mai 2013.

POURQUOI PUBLIER UN RAPPORT DE DURABILITÉ

Les entreprises font face à une pression croissante de la part de leurs parties prenantes internes et externes qui expriment des attentes et des préoccupations multiples. Elles doivent « rendre des comptes » et publier de manière transparente non seulement des informations financières et de gouvernance, mais également des données environnementales et sociales. Les investisseurs institutionnels à long-terme, comme Ethos, ont besoin de données environnementales et sociales de qualité. Ces données permettent une évaluation complète des sociétés et contribuent, au final, à une meilleure qualité de la décision d'investissement ou de vote en assemblée générale.

Ainsi, une société qui veut publier un rapport pertinent, complet et fiable devrait indiquer à ses lecteurs, investisseurs ou autres parties prenantes, comment elle fait face aux défis qui se posent en termes de durabilité.

Outre la publication traditionnelle d'informations financières, les entreprises devraient donc aborder les questions environnementales et sociales sur lesquelles elles exercent un réel impact. Plus précisément, ces enjeux devraient être discutés en détail, de la même manière que dans les rapports financiers, avec une argumentation et un langage qui mettent en lumière la manière dont les réponses apportées vont contribuer à la réussite économique à long terme de la société.

Malgré l'absence d'exigence légale en la matière en Suisse, Ethos recommande vivement aux

sociétés cotées de considérer la communication d'informations extra-financières comme faisant partie intégrante de leur devoir légal de publier chaque année un rapport financier. Il faut noter que d'autres législations nationales, notamment en Europe, ont intégré cette exigence de transparence sur des thèmes environnementaux et sociaux. En fonction des prochains développements dans le domaine de la régulation étatique et boursière, ce manque de transparence des sociétés suisses à propos de leurs performances environnementales et sociales pourrait les mettre en situation de désavantage compétitif.

Global Reporting Initiative (GRI)

La Global Reporting Initiative (GRI) est la première organisation à avoir développé un cadre de reporting extra-financier. Ses lignes directrices sont aujourd'hui les plus utilisées par les sociétés à travers le monde. La dernière version des lignes directrices GRI parue en mai 2013, les G4, place la matérialité des enjeux au centre de la réflexion et du reporting extra-financier des entreprises.

www.globalreporting.org

Des initiatives visant à améliorer la transparence

Au vu de l'importance que revêt pour les investisseurs et les autres parties prenantes l'information extra-financière, plusieurs initiatives en cours visent à augmenter la transparence des sociétés cotées sur les questions environnementales et sociales. A titre d'exemple, citons l'initiative Sustainable Stock Exchanges-SSE (« bourses durables ») mise en place en 2009 conjointement par la CNUCED, le UN Global Compact, les UN Principles for Responsible Investment et UNEP Finance Initiative. SSE s'adresse aux grandes bourses mondiales en les enjoignant de travailler avec les investisseurs, les régulateurs et les sociétés cotées, afin d'augmenter la transparence (et la performance) environnementale, sociale et de gouvernance et d'encourager des approches responsables et à long terme en matière d'investissement. De son côté, la Commission européenne a adopté, en avril 2013, une proposition de Directive visant à augmenter la transparence de certaines grandes sociétés cotées sur les questions environnementales et sociales.

Parallèlement à ces initiatives, l'initiative pour un « reporting intégré (Integrated Reporting-IR) » a pour but de créer un cadre de reporting permettant de combiner, dans un seul et même document, les informations financières et extra-financières matérielles pour les sociétés. A terme, un seul rapport intégré remplacerait le rapport de durabilité.

BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE REPORTING

Un rapport environnemental et social de qualité devrait inclure trois sections. Selon Ethos, ces trois sections permettent d'assurer la crédibilité et l'utilité du reporting.

1. Implication du top management

L'engagement de la société envers le développement durable doit s'appuyer sur une déclaration écrite et signée par la plus haute autorité, à savoir le président du conseil d'administration ou le CEO.

2. Stratégie en matière de durabilité

Les risques ainsi que les opportunités environnementales et sociales doivent être identifiés et abordés en détail, notamment sous l'angle de leurs impacts sur la stratégie globale de l'entreprise et sa performance financière. L'entreprise doit se fixer des objectifs pertinents qu'elle souhaite atteindre pour améliorer sa performance financière et extra-financière.

3. Reporting sur la performance extra-financière

L'entreprise doit communiquer sur sa performance en matière de durabilité. A cet effet, elle est appelée à publier des données environnementales et sociales pertinentes à l'aide d'indicateurs-clés de performance et d'objectifs clairs et chiffrés.

1. IMPLICATION DU TOP MANAGEMENT

Ethos estime qu'il est primordial que la stratégie de durabilité de la société soit initiée et activement soutenue par le plus haut niveau hiérarchique (Président du conseil d'administration ou CEO). Sans la crédibilité et la légitimité induites par ce soutien, l'aspect stratégique du reporting n'est pas assuré.

1.1 Une déclaration d'engagement

En préface du rapport devrait donc figurer une déclaration relative à l'engagement de l'entreprise en faveur du développement durable. Plus précisément, cette déclaration devrait, de manière claire et concise, identifier les enjeux environnementaux et sociaux les plus importants pour l'entreprise et également indiquer la manière dont ils sont pris en compte à court et long terme. Il est important que la déclaration reflète la sensibilité de la société face à ces questions de durabilité, de même que sa détermination à pleinement endosser les grands principes relatifs à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

1.2 Un aperçu de la stratégie de durabilité de la société

La déclaration doit esquisser les contours de la stratégie de durabilité et plus spécifiquement expliquer sa pertinence au regard de la stratégie globale d'affaires de la société. Plus précisément, elle devrait expliquer dans quelle mesure la stratégie de durabilité contribue à maintenir et renforcer

le permis d'opérer (« licence to operate ») de l'entreprise dans la société, mais aussi ses avantages compétitifs et ses performances économiques et financières. En outre, cette déclaration devrait brièvement mentionner les développements futurs d'activités qui pourraient par exemple avoir un impact négatif sur l'environnement, la santé publique, ou qui pourraient comporter des risques en matière d'éthique et de droits humains.

Il est également attendu de la déclaration qu'elle fasse référence aux différentes évolutions des marchés et de la science qui sont significatives pour la réputation et la marque de l'entreprise, qui peuvent avoir un impact sur sa valeur actionnariale, ou qui pourraient encore avoir des conséquences légales pour la société. Ces évolutions incluent, par exemple, l'émergence de nouvelles régulations environnementales et sociales, une demande accrue des clients pour des produits et services respectueux de l'environnement, de nouvelles exigences de traçabilité, des attentes croissantes de la société civile en matière de développement durable, ou encore la fluctuation des prix des matières premières de base.

2. STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Les investisseurs à long terme veulent connaître et comprendre les risques et les opportunités auxquels font face les entreprises dans lesquelles ils souhaitent investir. La réputation de l'entreprise ainsi que ses performances financières peuvent être affectées par un certain nombre de risques environnementaux et sociaux, dont l'impact peut varier notamment en fonction du secteur d'activité de l'entreprise. Inversement, une série d'opportunités environnementales et sociales peuvent renforcer la valeur de la société. Ces risques et opportunités sont regroupés en trois catégories :

- Risques et opportunités physiques
- Risques et opportunités en matière de normes et réglementations
- Risques et opportunités commerciaux

En plus d'identifier les risques et opportunités, l'entreprise devrait les classer selon leur importance. Il est important qu'elle mentionne et explique les politiques et procédures en place qui permettent de répondre aux défis soulevés par ces différents risques et opportunités.

Les entreprises aujourd'hui sont confrontées à des enjeux environnementaux et sociaux qui ne concernent pas seulement leur seule phase de production, mais qui touchent l'ensemble de la chaîne de création de valeur,

depuis l'approvisionnement jusqu'à la phase d'utilisation des produits et services. Par conséquent, la stratégie de développement durable de l'entreprise devrait inclure l'ensemble des risques et opportunités liés à la chaîne de création des valeurs, par exemple, les risques relatifs aux violations des droits de l'homme qui peuvent survenir auprès de certains fournisseurs.

Finalement, une stratégie clairement établie devrait également permettre à une entreprise de se fixer des objectifs pertinents afin d'améliorer sa performance extra-financière sur le long terme.

3. REPORTING SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Le reporting extra-financier doit permettre à une entreprise d'expliquer clairement sa stratégie de durabilité, ainsi que son analyse des risques et opportunités environnementaux et sociaux. La partie la plus importante d'un rapport de développement durable concerne la publication des données environnementales et

sociales qui permettent au lecteur de comprendre la performance de l'entreprise en matière de durabilité, ainsi que de communiquer ses objectifs.

Au préalable, ce chapitre sur la performance doit décrire de manière précise comment est organisée la gouvernance de la durabilité au sein de la société. Ainsi, on attend du rapport qu'il présente les systèmes de gestion en place (santé, sécurité, environnement, ressources humaines, etc.) et qu'il indique clairement les titres, les responsabilités et fonctions des personnes qui gèrent les enjeux de durabilité de la société.

Le cœur de ce chapitre portant sur la mesure de la performance extra-financière, il est essentiel que l'entreprise respecte un certain nombre de principes qui permettent une lecture efficace et agréable du rapport de durabilité par les investisseurs.

La GRI se réfère à des principes permettant de définir le contenu du rapport, ainsi qu'à des principes garantissant la qualité du rapport.

La matérialité financière et extra-financière des données environnementales et sociales

Sur la base d'une série de données, les investisseurs identifient les sociétés dans lesquelles ils envisagent un investissement. Dans ce contexte, le terme de « matérialité » désigne le seuil à partir duquel une information, en rapport avec la performance financière et extra-financière, devient suffisamment importante pour être communiquée dans le reporting de l'entreprise. Ainsi, l'entreprise devrait systématiquement communiquer, dans son rapport annuel, les facteurs matériels qui favorisent (ou font obstacle) à la réalisation d'une performance financière, environnementale et sociale durable.

3.1 Contenu du rapport

Matérialité financière et extra-financière

L'information délivrée dans le rapport de durabilité doit couvrir les questions et les indicateurs qui reflètent véritablement les impacts économiques, environnementaux et sociaux produits par l'entreprise, qu'ils soient positifs ou négatifs. En d'autres termes, l'entreprise doit veiller à ce que le rapport contienne une information qui soit matérielle, selon la définition donnée dans l'encadré précédent. A cet effet, l'entreprise doit d'abord identifier et ensuite communiquer sur les facteurs qui favorisent ou font obstacle à la réalisation des objectifs principaux du développement durable.

Intégration des parties prenantes

Le rapport de durabilité doit se concentrer également sur les thèmes qui ont soit une influence sur les intérêts des parties prenantes ou qui sont eux-mêmes influencés par ces parties prenantes. Les parties prenantes principales d'une entreprise se divisent généralement en plusieurs catégories : employés, investisseurs, fournisseurs, clients, communautés locales, médias, ONG, etc. Le rapport de durabilité doit procéder à une pesée équitable des différentes attentes et intérêts en jeu de manière à répondre à ceux qui sont les plus urgents. En outre, la société, dans son rapport, doit également expliquer comment elle a identifié ses parties prenantes clés et de quelle manière elle les a consultées.

3.2 Qualité du Rapport

Précision

En fonction de la nature de l'information publiée et des objectifs fixés par les entreprises, les données communiquées dans le reporting peuvent prendre plusieurs formes et être plus ou moins détaillées. Ainsi, certains rapports de durabilité adoptent un style très narratif, alors que d'autres se concentrent, de manière plus formelle et synthétique, sur des données quantifiables, mesurables et vérifiables. C'est plutôt une combinaison des deux qui est utile pour les investisseurs, car les données quantitatives complètent les textes narratifs et donnent une image claire et précise de l'état de la performance extra-financière.

Comparabilité

L'information doit être présentée dans un format qui permet aux investisseurs de comparer la performance actuelle de la société dans le temps et de bien comprendre s'il y a eu progrès. Une standardisation des données dans le rapport facilite le travail de l'investisseur qui compare les performances de plusieurs sociétés (dans un même secteur d'activités, dans un même univers financier, etc.). Cela signifie concrètement que le rapport de durabilité devrait rester cohérent, d'année en année, utiliser si possible les mêmes données standardisées, appliquer la même méthodologie, mais aussi la même présentation.

Équilibre

La transparence du rapport de durabilité est un élément crucial. Dans ce rapport, la société devrait aborder sans détour les aspects positifs mais aussi négatifs de sa performance extra-financière. Pour que son rapport soit jugé crédible, la société devrait évoquer les difficultés et les défis récurrents qu'elle a rencontrés durant l'année, ainsi que d'éventuelles controverses. Par ailleurs, le rapport devrait se concentrer sur les solutions trouvées pour répondre aux problèmes les plus urgents. Aujourd'hui la bonne pratique voudrait que les sociétés exposées à des enjeux significatifs offrent à des parties prenantes expertes le soin d'exprimer des critiques constructives.

Fiabilité

Les actionnaires doivent pouvoir faire entièrement confiance dans l'information qui leur est communiquée. Ceci implique que les données doivent être collectées, enregistrées, compilées, analysées et publiées de manière vérifiable. A cet effet, de plus en plus de sociétés cotées font appel aujourd'hui à des services de vérification externes et indépendants qui couvrent une partie ou l'ensemble des données publiées dans le reporting. A la fin du rapport de durabilité de ces sociétés figure une déclaration d'assurance rédigée et signée par l'auditeur. Ce processus de vérification externe, auquel les investisseurs sont sensibles, renforce la crédibilité du rapport de durabilité de même que l'image de la société.



info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch

Ethos
Place Cornavin 2
Case postale
CH-1211 Genève 1
T +41 (0)22 716 15 55
F +41 (0)22 716 15 56

Bureau de Zurich :
Gessnerallee 32
CH-8001 Zurich
T +41 (0)44 421 41 11
F +41 (0)44 421 41 12